

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

INSCRIPTION

Les inscriptions seront faites au fur et à mesure de leur réception à l'Age d'Or
et ne feront pas l'objet de confirmation écrite.

**Vous serez prévenus seulement si votre demande est en liste d'attente,
ou si la sortie est annulée.**

Systeme de remboursements :
Retenue de la somme de 3 € par activité, pour toute annulation de votre part

Les annulations faites à moins de 8 jours pour les sorties classiques, et moins de 10 jours pour les excursions journées, restent intégralement non remboursables.

L'inscription à ces sorties est un engagement mutuel, afin de tout entreprendre de part et d'autre pour assurer la meilleure organisation possible de ces dernières.

Merci de penser à nous prévenir en cas d'empêchement de dernière minute.

RÈGLEMENT

Le règlement doit être joint à votre bulletin d'inscription selon les indications mentionnées sur le programme et le bulletin de réservation :

pour l'ensemble des activités, faire un chèque global libellé au nom de l'Age d'Or.
Si vous le souhaitez, il vous est possible d'établir plusieurs chèques que nous remettrons en banque en début du mois regroupant les sorties correspondantes.

pour le Théâtre et les Spectacles : les réservations sont définitives, joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour chaque sortie réservée.

ANNULATION

ANNULATIONS :

Elles peuvent se faire soit par mail à : agedor@agedordefrance.com
Soit par téléphone en laissant un message : 01.53.24.67.40

Numéro dédié aux empêchements de dernière minute : 06.35.77.61.53

La date de l'appel ou du mail fera foi, même si les bureaux de l'Age d'Or sont fermés.

Conférences – Expositions - Visites guidées – Goûters- Restaurants - Concerts

Au plus tard : 8 jours avant l'activité Remboursement total (moins 3 € frais administratifs)

Sorties ½ journée et journée

Au plus tard : 10 jours avant l'activité : Remboursement total (moins 3 € frais administratifs)

Un chèque global ou un virement bancaire vous sera adressé après la fin de chaque trimestre en remboursement des annulations, de votre part ou de celle de l'Age d'Or, selon les conditions ci-dessus.

Attention : si le montant des remboursements est inférieur ou égal à 12€, nous vous ferons parvenir la somme due lors du trimestre suivant.